

et, par conséquent, qu'elle aggrave la situation à laquelle elle est censée apporter remède. De plus, vu que l'assurance-chômage diffère de tout autre genre d'assurance en ce qu'il assure contre les actes des hommes tandis que l'assurance ordinaire vise des actes de force majeure, il existe donc une différence fondamentale entre les deux systèmes et, ainsi que le fait observer mon collègue, on abandonnerait ces assurés en butte à la tyrannie et aux menaces, s'ils voulaient faire la grève en vue d'améliorer les conditions de travail.

Je représente une circonscription agricole et, pour ce qui est de mes commettants, nous ne retirerions que peu ou point de bénéfice d'un tel système; mais il nous faudrait acquitter notre part de frais car le Gouvernement se rembourserait pour sa part grâce à l'imposition de nouvelles taxes tandis que le patron hausserait le prix de ses produits. Le chef de l'opposition (M. Manion) a eu l'obligeance de déclarer l'autre soir que les membres de notre groupe sont moins renseignés touchant l'argent et les principes d'économie politique que quiconque ici bas. Il va de soi que c'est là une question d'opinion; cependant, personne ne peut nous accuser d'avoir de la répugnance à apprendre quelque chose au sujet de l'argent et de débattre la question. Nous sommes susceptibles de conviction, du moins, et si l'on me permet de parler ainsi, après avoir écouté assez attentivement, depuis trois ans, ce qui se dit dans cette enceinte, j'en suis venu à la conclusion, d'après ce que j'ai pu entendre et comprendre, que non seulement cette Chambre est ignorante en matière monétaire, mais qu'elle n'a aucun désir de se renseigner davantage. Elle ne désire même pas discuter des questions d'argent, d'après ce que j'ai pu comprendre en écoutant de mon siège. Dans ce cas, je voudrais citer quelqu'un qui fait peut-être autorité non seulement en matière monétaire mais aussi en matière d'assurance.

J'ai ici une brochure intitulée *Banking and Industry*. Ce n'est pas une brochure du Crédit social, ni même écrite par un créditiste, mais par un actuaire. C'est une communication qui a été lue devant la Société des actuaires de Grande-Bretagne. J'ose dire que l'opinion d'un actuaire donnée devant la Société des actuaires de Grande-Bretagne mérite l'attention de la Chambre. En parlant de l'épargne, il dit ceci:

En conclusion, on pourrait signaler combien il est important que les compagnies d'assurance étudient les effets économiques de l'épargne.

A ce sujet, on se rappellera que dans une récente discussion par la société concernant le rapport Cohen on fit observer que les fonctionnaires s'attendaient à des félicitations pour leurs services rendus en inculquant l'économie.

Au lieu de cela on leur dit qu'il était douteux que ce fût une bonne chose d'enlever l'argent des goussets de l'ouvrier pour une assurance alors que cet argent pouvait être mieux employé à l'achat de vêtements et de nourriture pour lui-même et sa famille durant leur vie. De plus, si, comme on l'a fait observer plus tôt, chaque sou économisé est une cause de désorganisation de l'industrie, la valeur de l'économie pour la société n'est plus aussi manifeste. Les compagnies d'assurance, par conséquent, ne fût-ce que pour maintenir leur propre position, devraient se montrer favorables à tout projet ayant pour effet:

de contrecarrer le mal qui résulte actuellement des épargnes réduisant la demande efficace des produits de l'industrie.

Ce ne sont pas là les paroles d'aucun membre de ce groupe, ni même du crédit social; ce sont celles d'un actuaire d'assurance. On a dit que, bien que ce ne soit pas, et ne doive pas être, un remède contre le chômage, ce serait un moyen d'aider les chômeurs dans leur misère. Mais avant de prescrire quoi que ce soit qui puisse soulager la maladie, soyons d'abord sûrs si nous ne l'aggraverons pas. Si, comme nous le croyons, et comme le croient un groupe de plus en plus nombreux, parmi lesquels on compte quelques-uns des plus grands économistes et des plus grands financiers de l'univers la cause fondamentale ou la cause principale du chômage, est la diminution de la puissance d'achat, assurons-nous alors qu'en prescrivant un palliatif nous n'aggraverons pas la maladie. S'il est vrai, comme je le crois, que nous souffrons d'un manque de puissance d'achat, ce serait comme si nous disions à un homme anémique: "Vous commencez à souffrir d'anémie, et puisque votre mal va probablement augmenter, nous allons extraire une chopine ou une pinte de votre sang, et le garder jusqu'à ce que vous soyez dans un pire état afin que nous ayons du sang à vous infuser". Mais, selon nous, l'extraction de ce sang rend immédiatement l'homme gravement malade. Ce qu'il faut ce n'est pas lui enlever du sang mais lui en infuser. Alors, il se rétablira complètement. Nous pensons que si nous pouvions infuser assez de sang dans l'organisme économique du Canada, l'anémie, cause du chômage, disparaîtrait, et, au lieu d'un demi-million d'assistés, tous les hommes en bonne santé pourraient trouver du travail. Cela me semble une attitude raisonnable.

Je remarque que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) semble croire que nous, les membres de l'Alberta, qui faisons partie de ce groupe, ne voulons nullement aider l'ouvrier, simplement parce que à notre avis, en venant à son aide de cette façon nous aggraverions sa situation. Mon honorable collègue d'Edmonton-Est (M. Kennedy) a présenté un bon argument quand il a mentionné le pouvoir qui serait accordé à l'Etat par un projet de cette nature, parce qu'un